

# **EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES** **DU MAIRE**

Le maire de la commune de TALLENDE (Puy de Dôme)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2211-1, 2213-1, 2213-2,

Vu le code de la route,

**En raison de travaux d'isolation, chez M. Philippe REDON, 1 rue des Fours, par l'entreprise Logic Energy – 11 rue des anciens combattants d'AFN – 63200 SAINT BONNET PRES DE RIOM, le mardi 18 octobre 2022.**

## **Article 1**

La rue des Fours sera interdite à la circulation au droit de chantier le mardi 18 octobre 2022.

## **Article 2**

Le stationnement sera interdit dans la partie concernée.

## **Article 3**

La pré-signalisation et la signalisation nécessaires pour permettre l'application de la présente décision seront mise en place par l'entreprise.

## **Article 4**

L'intervenant sera entièrement responsable sauf recours contre qui de droit, de tous les accidents ou dommages qui pourraient se produire du fait de l'exécution des travaux qu'il y ait ou non de sa part négligences, imprévoyance et toute autre faute commise.

## **Article 5**

Ampliation de cet arrêté sera transmise à Monsieur le Chef de Brigade de Gendarmerie.

Fait à Tallende, le 30 septembre 2022

L'adjoint au maire,  
Patrick MARCHAT

